

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi  
De 8h à 12h  
Correspondance BP 2-50760 Barfleur  
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)  
Fax 02 33 23 43 09  
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

**ARRETE MUNICIPAL**  
**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION N°2024-80-CT**

**Le maire de la commune de BARFLEUR**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

**Vu** la cérémonie du 11 novembre au Monument aux Morts,

- Considérant l'intérêt général, et la sécurité,

**ARRETE :**

**Article 1** - Le stationnement et la circulation seront interdits de 8h45 à 9h15 le 11 novembre 2024, à partir du Passage Le Bel jusqu'au rond-point Guillaume Le Conquérant.

**Article 2** - Les services techniques de la commune sont chargés de la pose du matériel de sécurité et de la signalétique correspondante.

**Article 3** - La brigade de gendarmerie de Saint Vaast la Hougue et le Maire de Barfleur sont chargées chacun en ce qui les concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

A Barfleur, le 29 octobre 2024

Le Maire

Christiane TINCELIN

